

**FICHE DE POSTE –  
Enseignant Référent pour la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap  
(ERSEH)**

Textes de référence	Code de l'Education, articles L112 et sqq. D 351-12 Arrêté du 17 août 2006 sur les référents et leur secteur d'intervention Circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 sur la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation
Description du poste	<p>L'enseignant référent est, au sein de l'Education nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé de son secteur d'intervention, auprès desquels il assure une mission d'accueil et d'information.</li> <li>✓ Il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation.</li> <li>✓ Il veille à la cohérence et à la continuité du projet personnalisé de scolarisation de la maternelle au lycée</li> <li>✓ Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.</li> </ul> <p>Dans le cas d'une première scolarisation, il a un rôle essentiel d'information, d'aide et de conseil tant auprès des équipes enseignantes que des familles.</p> <p>Les enseignants référents sont sous l'autorité de l'IEN-ASH et travaillent en étroite collaboration avec les IEN de leur secteur d'intervention et les chefs d'établissements. Ils apportent appui et conseil aux familles.</p> <p>L'enseignant référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réunit et anime les équipes de suivi de scolarisation. Il en rédige les comptes rendus et en assure la diffusion auprès des acteurs concernés.</li> <li>✓ Recueille des éléments d'observations en milieu scolaire qu'il transmet à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation.</li> <li>✓ Est le correspondant du Service de l'Ecole Inclusive pour la mise en œuvre du PPS (notification d'affectation, attribution de matériel pédagogique adapté, quotité d'accompagnement humain).</li> <li>✓ Est un des acteurs du fonctionnement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL).</li> <li>✓ Est en relation avec les services départementaux de gestion des contrats des AESH.</li> <li>✓ Participe au recrutement et au suivi des AESH.</li> <li>✓ Participe à la tenue et à la mise à jour des bases de données indispensables au pilotage national, académique et départemental de la scolarisation des élèves handicapés.</li> </ul>

Condition de recevabilité	Les enseignants référents doivent être titulaires du CAPPEI, CAPA-SH, 2CASH, ou CAPSAIS (quelle que soit l'option).
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Bonne connaissance du système éducatif (1er et 2nd degré), du champ de l'ASH en particulier, et de la législation s'y rapportant.</li> <li>✓ Qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité.</li> <li>✓ Aptitude à la conduite de réunion.</li> <li>✓ Connaissance de l'organisation des soins apportés aux élèves scolarisés.</li> <li>✓ Connaissances des structures thérapeutiques du département.</li> </ul>
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 H).</li> <li>✓ Dans certains secteurs le Permis B sera nécessaire.</li> </ul>
Régime indemnitaire	Une IMP dont le montant annuel est de 2500€ / an